



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE**

La Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 008/MINESU/CAB.MINESU/CAB.MIN/SASMT/MMK/2024
DU 23.08.2024 PORTANT DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU
COMITE DE GESTION DE L'UNIVERSITE PEDAGOGIQUE NATIONALE, EN ABREGE
« U.P.N. », EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 mai 2024 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/0022 du 07 janvier 2022 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1^{er}, lettre B, point 34, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur et universitaire ;

Considérant le climat malsain persistant qui règne actuellement au sein de cet Etablissement d'enseignement, entraînant un dysfonctionnement auquel le Comité de Gestion n'y apporte solution adéquate ;

Considérant les conclusions du rapport des services compétents de l'Etat, notamment l'Inspection Générale des Finances « IGF », les dénonciations vérifiées ainsi que la descente sur le site de l'Université le mercredi 22 août 2024, faisant constater le manque d'une gestion efficiente de l'Etablissement ;

Vu la nécessité et l'urgence qu'il y a de désigner et de nommer des nouveaux animateurs du Comité de Gestion à l'UPN et ce, en attendant la prise des mesures d'application des dispositions légales relatives aux élections des Recteurs et des Directeurs Généraux dans les Universités et Instituts Supérieurs congolais ;

7

ARRETE :

Article 1 :

Est désignée Rectrice de l'Université Pédagogique Nationale, la personne ci-après :

NOM, POST-NOM ET PRENOM	MATRICULE
Prof. IBEBEKE BOMANGWA SAILA Yvonne	7.898.053 L

Article 2 :

Sont nommés aux fonctions en regard de leurs noms, en qualité de Membres du Comité de Gestion, aux côtés de la Rectrice désignée à l'article premier, les personnes ci-après :

N°	NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	MATRICULE
01	Prof. LOHAKA DJONGA Jean	Secrétaire Général Académique	7.880 989 V
02	Prof. PHONGI KINGIELA Albert	Secrétaire Général à la Recherche	7.905.436 R
03	Prof. NYAKAKONDA CIBONGA Benita	Secrétaire Général Administratif	7.977.130 R
04	Dir-C.S. ILUNGA NGOY Sympho	Administrateur du Budget	7.752.544 E

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 AOÛT 2024



Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI Marie-Thérèse

